



---

# Danger de perdre les pédales au volant ?

In Le Médecin du Québec.  
, vol. 50, n°10. 10/2015. Coll. Formation continue. [PDF]

**Thème:**

Troubles dépressifs [1]

**Date du document:**

Jeudi Octobre 1 2015

**Visibilité du contenu de groupe:**

Use group defaults

**Résumé:**

La réglementation québécoise [1] définit essentiellement le concept de récurrence d'un trouble psychiatrique, et le lie à celui de la gravité. Elle laisse au médecin le soin de décider des gradients : léger, modéré ou grave. Aucune maladie n'étant associée directement à un critère de gravité, une période suffisamment longue de stabilité médicale, émotionnelle et psychique est requise pour le maintien du permis de conduire. Trois cas cliniques illustrent : - le trouble léger ou modéré, - le trouble psychiatrique majeur ou récurrent, - les effets indésirables liés au traitement (1) Décret 511-2015 du 10 juin 2015. Code de la sécurité routière, santé des conducteurs [PDF]

<<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63378.pdf>>

**Auteur(s):**

Jean-François MONTREUIL

## Lien(s) utile(s)

- <https://fmoq-mdq.s3.amazonaws.com/2015/10/033-036-DrMontreuil-1015.pdf> [2]

[Retour à la base documentaire](#) [3]

---